

qui complète celle apportée à une question d'actualité. On ne peut que vous féliciter d'avoir réactivé cette CIM après tant d'années et saluer le travail de collaboration fourni par tous les ministres concernés. Je les félicite d'ailleurs de s'impliquer dans cette politique essentielle où la transversalité et la coordination sont primordiales. Nous reviendrons sans doute sur la question et suivrons les progrès réalisés dans ce domaine, particulièrement leur incidence sur les détenus et leurs proches.

Vous aviez indiqué que le dépliant serait notamment disponible dans les prisons. Il faut, selon moi, également veiller à ce qu'il soit à la disposition des associations actives dans le domaine, qui sont en contact quotidien avec les détenus et leurs proches, notamment lorsque ceux-ci préparent la sortie de prison. S'il est, en outre, essentiel que tous les détenus bénéficient d'un suivi psychosocial, la priorité doit être accordée au phénomène du suicide, particulièrement au cours des premières semaines.

Nous nous réjouissons de la bonne collaboration avec le ministère de la Justice. Toutefois, des efforts colossaux restent à fournir. En effet, les mesures favorables à la formation et au suivi psychosocial, notamment, seraient réduites à néant si les services en question devaient rester inaccessibles, comme nous l'avons constaté dans certaines prisons. J'espère que la volonté de collaborer de l'échelon fédéral contribuera à des progrès indispensables.

(Mme Nadia El Yousfi, présidente, reprend la présidence)

1.7 Question de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Maisons de transition pour détenus en fin de peine»

M. Dimitri Legasse (PS). – J'ai récemment pris connaissance du projet du ministre de la Justice, Koen Geens, de créer des maisons de transition, qui accueilleraient des détenus en fin de peine pour faciliter leur réinsertion dans la société. D'ici 2019, une centaine de places destinées aux détenus auxquels il resterait six mois de détention seraient créées. Ces maisons de transition seraient réparties entre les Régions: trois en Flandre, trois en Wallonie et une à Bruxelles.

Monsieur le Ministre, je sais qu'une de vos priorités est de miser sur la réinsertion. Dans vos projets figurait également la création de maisons de transition pour accueillir les détenus à leur sortie de peine. Dès lors, ce projet du ministre Geens a dû attirer votre attention. Qu'en pensez-

vous? Les Communautés se sont-elles concertées? Le sujet a-t-il été abordé lors de la dernière conférence interministérielle (CIM)? Les partenaires des Maisons de justice seront-ils amenés à se rendre dans ces maisons de transition?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – En tant qu'initiative visant à faciliter la transition entre l'emprisonnement et la liberté, le projet du ministre Geens m'intéresse particulièrement, comme vous pouvez vous en douter. À l'heure actuelle, différentes initiatives sont en cours de réflexion et/ou de développement. Impliquant différents niveaux de pouvoir, ces projets sont de natures différentes.

Du côté fédéral, il s'agit notamment du projet pilote de maison de transition de la prison de Ruisselede, qui accueille des justiciables sous surveillance électronique, et du projet de *detentiehuizen* de Hans Claus. Ces projets s'adressent aux détenus dans le cadre de l'exécution de leur peine, c'est-à-dire à ceux qui n'ont pas encore entièrement purgé leur peine. Le ministre Geens a en effet confirmé son souhait d'implanter ces maisons sur l'ensemble du territoire belge.

Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit d'un projet de maison de désistance/maison de transition qui se situe en dehors du circuit carcéral. Il s'adresse à des personnes qui ont purgé entièrement leur peine; cette maison ferait office de sas entre la prison et la vie en société.

Lors de la réunion de la CIM du 4 octobre dernier, mes homologues et moi-même avons décidé de nous réunir prochainement pour examiner les points d'articulation possibles entre ces projets.

M. Dimitri Legasse (PS). – Je vous remercie pour ces précisions fort utiles, Monsieur le Ministre. Nous suivrons attentivement l'évolution de ce dossier.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue à 11h15 et reprise à 11h20.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.8 Question de M. Patrick Lecerf à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Plan "Foot"»